Département de VAUCLUSE

Schéma Directeur Départemental des Déplacements (S3D)
28 avril 2017

LE DIAGNOSTIC

Malgré la réalisation d'aménagements et l'engagement de démarches de qualité, la situation en Vaucluse s'avère insatisfaisante

- Les voies routières sont engorgées en zone de plaine et particulièrement autour d'Avignon
- Les habitants du Vaucluse, mais aussi ceux des départements limitrophes privilégient très largement pour leur déplacement la voiture individuelle
- Le réseau routier départemental particulièrement sollicité se trouve aujourd'hui dans un état nécessitant un effort de remise à niveau soutenu
- L'intermodalité n'est que faiblement prise en compte ou tout au moins n'est pas considérée comme une priorité dans l'aménagement spatial.
- Les contraintes budgétaires pesant sur le département deviennent de plus en plus fortes
- L'activité économique et touristique impose le maintien d'un réseau routier de qualité.

Par ailleurs, la construction de nouvelles voies nécessite à présent un coût élevé et une importante mobilisation de moyens (contraintes environnementales et élargissement des concertations). Ce constat conduit à militer pour la recherche de solutions alternatives à partir du réseau existant.

LE SCHEMA DIRECTEUR

Il se caractérise par :

- l'adoption de trois visions prépondérantes :
  - multimodale et complémentaire des déplacements avec prise en compte équilibrée des voitures, des poids lourds, des transports en commun, du covoiturage, des vélos et des motos
  - moderne intégrant l'évolution des systèmes d'échanges et d'information
  - multi partenariale autour d'un projet partagé
- l'élaboration d'un volet routier constituant le fil conducteur de la politique routière à venir
- l'affirmation de la volonté du Département vis-à-vis de la future politique des transports afin que les intérêts de son territoire soient préservés.

Ce schéma se compose de cinq axes d'orientations stratégiques, déclinés en actions, et ayant vocation à

Axe 1. Donner la priorité aux actions multimodales pouvant générer une baisse du trafic routier (report modal) et des déplacements plus économiques pour les habitants

- Développer des dispositifs d'information et de communication performants
- Développer les différents usages du vélo et faciliter la pratique du covoiturage
- Développer l'attractivité des transports en commun (hiérarchisation de l'offre, vitesse commerciale, complémentarité entre moyens de déplacements et entre AOM, politique tarifaire, dispositifs communes d'information et de communication….). Ces principes ont concouru au renouvellement de l'offre TC mise en place fin 2016 par le Département qui constituera pour la Région, nouvelle autorité compétente, une offre de référence pour une durée de 9 ans

Axe 2. Conforter et sécuriser le patrimoine routier en prenant en compte les évolutions technologiques

- Transmettre aux générations futures, un réseau routier en bon état
- Utilisation de techniques, dans la conception et l'entretien, mieux adaptées que par le passé aux enjeux financiers et environnementaux
- Préparer la route pour les usagers connectés

Axe 3. Refonder la classification et la gestion du réseau routier à partir des usages en intégrant la multimodalité

- Hiérarchiser le réseau à partir des usagers
- Veiller au maintien de la qualité de desserte des territoires ruraux
- Adapter les niveaux de service selon les catégories de voies et leurs usages multimodaux de façon lisible et appropriée pour les usagers/citoyens/contribuables
- Etablir des itinéraires poids lourds et mettre en place les outils interactifs pour leur bonne utilisation
- Définir et concrétiser un maillage d'itinéraires cyclables structurants.

Axe 4. Poursuivre les opérations d'investissement

En ciblant les projets à court terme présentant un ratio efficacité/coût élevé

- Mettre en place un dispositif de régulation du trafic routier sur les axes les plus circulés, mutualisé avec les partenaires concernés,
- Encourager la mise en œuvre d'aménagements d'itinéraires cyclables sécurisés aux abords des agglomérations, de desserte des zones d'activités et des établissements d'enseignement, sur les itinéraires vélotouristes très fréquentés (Ventoux) et proposer un maillage adapté au contexte vauclusien
- Privilégier les opérations combinant des objectifs de sécurité routière, d'environnement et de meilleure gestion du trafic
- Mener des opérations de nature à conforter la croissance de l'économie touristique (opérations d'amélioration qualitative et de gestion des flux sur des sites très fréquentés : Sommet du Ventoux, Fontaine de Vaucluse, Vallée du Toulourenc,…)

Au travers des projets et actions prépondérants pour le développement du Vaucluse et préparant le long terme :

- Achever les projets lourds incontournables facilitant l'accès aux principales agglomérations et assurant l'écoulement du trafic de transit de moyenne distance.
- Définir les nouveaux projets à engager, en :
  - étudiant les projets structurants pour l'économie et les territoires, dans une vision multimodale (routière, ferroviaire et fluviale), pouvant s'inscrire dans un plan régional, ou dans un plan de grands travaux,
  - évaluant ces projets au regard de leurs impacts vis-à-vis de la logique de développement durable et de leur contribution à contenir l'étalement urbain,
  - définissant pour chaque projet la maîtrise d'ouvrage et les financeurs appelés à contribuer.

Axe 5. Gouvernance et mutualisation

En tant que chef de file des solidarités et de la cohésion territoriale, et gestionnaire de domaine routier support d'usages divers, le Département est un interlocuteur incontournable de la mobilité dans le Vaucluse. Il a donc vocation à

- Etre force de proposition dans toute démarche de coordination relative aux déplacements, et dans tout programme de travail regroupant les institutions directement concernées : Département, EPCI, AOM, Région…
- Faire part de ses avis sur les questions concernant la vie et l'équilibre du territoire départemental, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents de planification aux différentes échelles
- Participer à la mise en place d'un dispositif d'information multimodal, en y apportant une contribution propre aux compétences du Département.
- Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, vis-à-vis du volet «déplacements», porter à la connaissance de la Région les décisions relevant de la compétence départementale, et faire valoir notamment ses propositions pour le **classement des itinéraires d'intérêts régionaux** mis en place par la loi NOTRe.